

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES DE 5N PLUS INC.

Vous êtes conviés à l'assemblée annuelle des actionnaires (l'« **assemblée** ») de 5N Plus inc. (la « **Société** »). L'assemblée aura lieu le 13 mai 2021 à 10 h (heure avancée de l'Est). Reconnaissant l'étendue des annulations des événements publics face à la pandémie de la COVID-19 et le besoin de protection des individus et du public, la Société tiendra une assemblée entièrement virtuelle, qui se déroulera par webdiffusion en direct à l'adresse <https://web.lumiagm.com/250800254>.

Tous les actionnaires, quel que soit leur emplacement géographique, auront une chance égale de participer à l'assemblée et d'interagir avec les administrateurs de la Société, les membres de la direction et les autres actionnaires. Les actionnaires ne pourront pas assister en personne à l'assemblée.

Aux fins suivantes :

1. recevoir et étudier les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, accompagnés des notes y afférentes et du rapport de l'auditeur indépendant s'y rapportant;
2. élire les administrateurs de la Société qui siégeront jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à l'élection ou la nomination de leurs remplaçants;
3. nommer l'auditeur et autoriser les administrateurs à fixer sa rémunération; et
4. traiter de toute autre question qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée.

Vous trouverez des renseignements supplémentaires sur la façon de participer à notre assemblée virtuelle ainsi qu'une description de chacun des points à l'ordre du jour dans la présente circulaire de sollicitation de procurations. Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés pourront assister à l'assemblée, poser des questions et voter, en temps réel, en ligne au <https://web.lumiagm.com/250800254>. Les actionnaires non inscrits (c'est-à-dire les actionnaires qui détiennent leurs actions par l'entremise d'un courtier en valeurs, d'un courtier en placement, d'une banque, d'une Société de fiducie, d'un dépositaire, d'un prête-nom ou d'un autre intermédiaire) qui ne se sont pas nommés eux-mêmes fondés de pouvoir pourront assister à l'assemblée en tant qu'invités, mais ces invités ne peuvent voter lors de l'assemblée.

FAIT à Montréal (Québec)
Le 14 avril 2021

Par ordre du conseil d'administration,

(s) Arjang J. (AJ) Roshan

Arjang J. (AJ) Roshan
Président et chef de la direction
